

**2021/0093**  
**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE**  
**COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
Reçu en préfecture le 16/09/2021  
Affiché le **16 SEP. 2021**  
ID : 059-215900358-20210916-20210916\_A00097-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.  
WERY.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.MALINGRE.

Absents excusés : Mme WAUCHEUL. M.JOSSET.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL  
EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que depuis 2018, le Département a repris la totalité du marquage de guidage et des carrefours, des routes départementales, en agglomération pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

A cet effet, une convention proposant la reconduction de la prise en charge, par le Département, de l'entretien du marquage horizontal sur les routes départementales en agglomération est à parapher par la commune si elle souhaite en bénéficier.

Pour cela, le conseil municipal doit se prononcer pour l'acceptation de la signature de cette convention.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à parapher la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 SEP. 2021  
Le Maire,

